

REGLES de stationnement et circulation à respecter aux abords du collège

Pour une circulation sereine et un accès facilité pour les usagers du collège, de l'EPHAD et de la maison médicale, merci de respecter ces consignes.

La circulation :

-Pour la fluidité de la circulation sur l'Allée du château des Cours, la mairie a retravaillé le fonctionnement des feux tricolores au carrefour avec le boulevard de Dijon. Ils sont maintenant régulés en fonction de la file d'attente dans l'allée du château des cours.

- 2 arrêts minutes sont matérialisés : 1 sur le parking et 1 sur l'allée du château des cours à l'entrée de la rue du Dr Mielle.

La dépose minute n'est pas une zone de stationnement, c'est une zone destinée **aux arrêts courts**, réservée uniquement au dépôt. **Son utilisation doit assurer une rotation rapide des véhicules.**

L'arrêt prolongé y est interdit lors de la reprise des collégiens (risque d'amende prévu et réprimé par l'article R 417-10 du Code de la route)

-Pour les personnes à mobilité réduite, des places réservées sont à leur disposition sur le parking devant l'entrée du Collège.

-La mairie, à la suite de l'accord avec le centre Marques Avenue demande à utiliser le parking situé à l'extrémité du centre des Marques. Cette solution permettra aux parents de déposer et reprendre leur(s) enfant(s) de l'autre côté du collège, permettant aux élèves de rejoindre l'entrée du collège en utilisant la passerelle de la ville.

Objectifs : Faciliter la circulation sur l'allée du château des cours et éviter des contraventions de la part de la police municipale qui sera présente régulièrement aux abords du collège pour les premiers temps et tolérante, mais plus rigoureuse par la suite (risques de contraventions).

-il est conseillé pour les parents désireux de déposer leur(s) enfant(s) sur le parking de la rue du Dr Francis MIELLE, de ne pas opérer un demi-tour mais de ressortir par l'extrémité donnant sur l'Avenue de la Gare.

-Rappel pour la sortie des collégiens :

-L'arrêt est strictement interdit sur l'Allée du Château des Cours.

-Le parking à disposition pour attendre les collégiens est le parking « Marque Avenue »

-Pour la circulation des piétons et vélos sur l'allée du château des cours. La solution de réserver une voie de circulation balisée (bornes à prévoir) pour la piste cyclable + trottoir est envisagée par la Mairie. Et ce dans les deux sens de l'allée du Château des Cours.

-Pour régir les transports de cars aux abords du collège (hors bus normaux TCAT) le parking « Marque Avenue » devra être utilisé.

-Stationnement aux abords du Collège :

-Une convention de concession de stationnement pour 11 places a été signée avec la mairie de St Julien Les Villas.

Le parking desservi par le portail coulissant est réservé aux membres de l'équipe.